

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Décembre 2018

OBIET : Prestations de services relatives au renouvellement de l'exploitation de la station d'épuration
Protocole transactionnel - avenant n° 2

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures et neuf minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents : 18

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier. Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : 2

MM. BLEIN Jean (représenté par M. CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M. PESENTI Philippe).

Membres absents : 7

MM. CHARVOLIN Roch, RENAUD Jean-Xavier.
Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit : 18 présents, 2 pouvoirs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la consultation du marché relatif aux prestations de services pour le renouvellement de l'exploitation de la station d'épuration, il a été donné une consommation électrique d'environ 108 MWh pour l'année 2011 correspondant à un fonctionnement partiel de l'équipement.

Depuis la prise du nouveau marché en 2017, la Société Essam, fait valoir que la consommation électrique sur un an est d'environ 338 MWh.

Elle avait estimé le coût de la part électrique, lors de l'appel d'offres à : 7 480 € H. T. alors que la réalité est de : 38 889 € H. T., soit une différence sur douze mois de : 31 409 € H. T.

La commission d'appel d'offres réunie le 11 Décembre 2018 a émis un avis favorable.

Après vérification des pièces justificatives présentées par la Société Essam, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER un protocole transactionnel d'un montant de : 54 965 € H. T.** correspondant à une durée de 21 mois à compter du 1^{er} MAI 2017 couvrant le coût supplémentaire de l'électricité supporté par l'entreprise.
- **ACCEPTER un avenant de : 54 934.30 € H. T. réparti par trimestre (dans la part PF1) pour la durée restante du marché** pour permettre à la Société Essam de retrouver un équilibre économique dans l'exploitation de la station d'épuration (montant égal à 10 % du montant du marché total).

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 19 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Madame Fabienne JOLY), des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTER un protocole transactionnel d'un montant de : 54 965 € H. T.** correspondant à une durée de 21 mois à compter du 1^{er} MAI 2017 couvrant le coût supplémentaire de l'électricité supporté par l'entreprise.
- **ACCEPTER un avenant de : 54 934.30 € H. T. réparti par trimestre (dans la part PF1) pour la durée restante du marché** pour permettre à la Société Essam de retrouver un équilibre économique dans l'exploitation de la station d'épuration (montant égal à 10 % du montant du marché total).

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Bernard ARGENTI.



